

**Compte-rendu du conseil d'école**  
**du lundi 9 novembre 2015**

**Présents :**

- Parents délégués : Mme ANEZO – Mme CHAUMERON - M. BROSSE
- Personnel Enseignant : Mme DENUZILLER - Mme GUILLOTTE - M. GUYOMAR - Mme HUMANN – Mme JEANNIN
- RASED : Mme LESPINASSE, psychologue
- DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) : Mme COULEUR
- Membres de la mairie : M. GOUDARD, maire – Mme FORY, adjointe – Mme CORTAY, adjointe – Mme TRUCHE, conseillère

**Excusés** : - Mme SIMON, Inspectrice de l'Éducation Nationale

- Mme ROZE, maître E
- Mme CABASSU, parent délégué
- Mme ROTH, DDEN

**1. Les compétences du conseil d'école**

Rappel des articles 17 et 18 du décret n°90-788 concernant le fonctionnement et le rôle du conseil d'école.

Avec la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la composition et les compétences du conseil d'école ont été modifiées pour reconnaître l'intercommunalité et prendre compte les questions autour de la vie scolaire.

Compte tenu des nouvelles compétences au conseil d'école, l'article D.411-2 du code de l'éducation a été modifiée.

- Le conseil d'école peut désormais être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

- Le conseil d'école donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013.

- Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

**2. Discussion et vote du règlement intérieur de l'école**

Mme CHAUMERON est désignée comme secrétaire ; Le directeur rédige le compte-rendu, le secrétaire le contresigne.

Mis à part le vote du règlement intérieur de l'école, le conseil d'école est consulté pour donner son avis.

Les parents délégués assurent un rôle de médiation entre les parents d'élèves et le personnel en cas de problème particulier. Ceux-ci peuvent faire remonter ces problèmes lors de la réunion du conseil d'école ou en faire part au directeur.

L'équipe enseignante rappelle qu'il faudrait néanmoins privilégier le dialogue avec l'enseignant de la classe.

Le conseil d'école privilégiera la recherche de consensus quand cela est possible.

Après relecture, le règlement est voté à l'unanimité.

L'équipe enseignante rappelle que les enfants peuvent prendre un goûter pendant la récréation, les mercredis matins, quand ils ont des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

**3. Les résultats des élections au comité de parents du conseil d'école**

On note une très nette progression de la participation au vote (49%) par rapport aux deux années précédentes.

**4. Présentation de l'école et du projet d'école**

A la rentrée de Toussaint, l'école compte 99 élèves répartis en 4 classes :

- 28 élèves (TPS/PS/MS/GS) avec Mme DENUZILLER ;
- 29 élèves (CP/CE1) avec Mme HUMANN et Mme GUILLOTTE ;
- 23 élèves (CE2/CM1) avec M. GUYOMAR et Mme GUILLOTTE ;
- 19 élèves (CM2) avec Mme JEANNIN.

Un décloisonnement est organisé entre les classes de CP/CE1 et de CM2. Les élèves de CE1 travaillent avec Mme Jeannin en conjugaison et en anglais.

De plus, l'école de Grandris accueille dans ses locaux les membres du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

- Mme LESPINASSE, psychologue scolaire, dont l'intervention ne peut avoir lieu qu'avec l'accord explicite des parents ;
- Mme ROZE, maître E, pour du soutien pédagogique.

Ces personnes interviennent sur les écoles du réseau rural (Grandris, Chambost-Allières, Lamure sur Azergues, Claveisolles, St Nizier d'Azergues, Poule-les-Echarmeaux, Chénelette) et sur les écoles de Létra, St Just D'Avray, St Bonnet le Troncy, et Chamelet.

Deux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) interviennent toujours sur l'école : Mme AULAS auprès des élèves de CP/CE1 et de maternelle et Mme MONNET à mi-temps auprès des élèves de maternelle.

Deux EVS (Emplois Vie Scolaire) Mme Dudu et Mme Martin interviennent également auprès d'enfants en difficulté.

## **7. Informations relatives au projet d'école : les objectifs, les moyens, les activités éducatives avec des partenariats (piscine, projet littéraire et citoyen), la classe découverte pour le cycle 3, l'organisation des aides personnalisées**

Notre **projet d'école**, prolongé d'une année et commun aux écoles du RRE, va s'articuler autour des mythes européens et des dimensions citoyennes véhiculées par ceux-ci.

Les classes travailleront donc en lecture et proposeront, à partir de celles-ci, des outils pour les autres classes de RRE (Réseau Rural d'Écoles) : théâtre, lectures offertes avec la construction d'un kamishibai, construction de jeux de plateaux (le labyrinthe de Dédale), de jeux d'adresse...

Parallèlement, l'AGRAF Théâtre nous propose de travailler à la réalisation d'une exposition sur les mythes pour préparer leur spectacle « Phèdre » de Jean Racine.

La citoyenneté étant au centre de notre projet d'école et de nos préoccupations, nous l'aborderons également sous deux angles différents :

- L'**enregistrement d'un cd** avec les chants travaillés par les différentes classes de l'école ; Chants qui auront comme thème les valeurs citoyennes.
- Réflexion autour des temps de **récréation**, menée avec les enfants, afin d'améliorer ces temps d'apprentissage de la vie en collectivité. Ce travail, de longue haleine, nous amènera à agir sur l'espace de la cour de récréation et sur l'adaptation des règles de vie à cet espace extérieur.

Un **marché de Noël** aura lieu la semaine du 14 au 18 décembre. Il permettra aux élèves de vendre les objets qu'ils auront fabriqués en classe. Le sou des écoles a contacté un personnage très important pour cette dernière semaine...

Les trois classes élémentaires participent cette année encore aux rencontres organisées par l'**USEP** de secteur. Chaque classe participera à trois rencontres. Ainsi, tous les élèves ont déjà couru pour le cross qui a eu lieu à Bagnols. Tous ont réussi leur contrat de course basé sur une distance et/ou un temps à réaliser. Nous remercions le sou des écoles et les parents des classes élémentaires qui ont contribué financièrement à l'achat des licences pour tous les élèves.

Les classes de CE2/CM1 et de CM2 partiront en **classe découverte** qui aura lieu début avril en Charente Maritime, à l'île d'Oléron. Le thème de cette classe découverte, en lien avec notre projet d'école, est la biodiversité en Charente. Une réunion d'information aura lieu très prochainement.

Les élèves de CP/CE1 iront à la **piscine** Aquaval en dernière période scolaire (avril à juin) pendant 10 séances. Rappelons que la COR finance entièrement ce cycle d'activité. Nous remercions à nouveau tous les bénévoles qui accompagnent les élèves. Cette activité permet de travailler sur les compétences officielles de façon transversale.

Les élèves de maternelle devraient assister à une séance de **cinéma** à Chambost-Allières dans le courant de l'année avec d'autres classes du RRE.

Les élèves de CP/CE1 et de CM2 ont assisté (et assisteront) à deux **spectacles** proposés et financés entièrement par la COR.

Les élèves de CM mèneront différents projets cette année :

- **Prévention routière** en partenariat avec la gendarmerie nationale ;
- **Secourisme** avec l'infirmière du collège, Mme SABATIER-CHARLEMAGNE ;
- Réalisation d'un objet technique et d'une notice de fabrication en collaboration avec un professeur de technologie du **collège**. Ce travail s'effectuera dans le cadre du programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.

Au début de l'année, l'équipe enseignante s'est réunie en conseil des maîtres pour définir les modalités de l'**aide personnalisée** et établir une liste d'élèves ayant des difficultés ponctuelles. Les aides se déroulent essentiellement le mercredi de 11h30 à 12h30 pour éviter de trop longues journées de travail.

Du 5 octobre jusqu'à Noël, une trentaine d'élèves sont pris en charge. La semaine après les vacances permettra de faire le bilan sur les aides apportées et permettra d'envisager les aides pour la période suivante.

## **8. Les prévisions pour la carte scolaire de l'année 2016-2017**

Malgré le départ des 19 CM2, notre école devrait maintenir ses quatre classes avec 80 élèves au total. Les inscriptions en toute petite section n'étant pas comptabilisées dans les effectifs de l'école.

## **9. Les travaux divers**

La cour de récréation serait à rénover dans les années futures. De même, un accès direct au terrain de sport ainsi qu'une clôture seraient à envisager. La commune a inscrit ces travaux dans ses priorités.

Un passage sous l'escalier de secours du bâtiment ouest est à condamner pour la sécurité des enfants.

L'accès à internet pour la classe de CP/CE1 reste à finaliser.

Le tableau de la classe de CE2/CM1 est à repeindre avec une peinture spécialement adaptée.

## **10. Points divers**

Certains parents demandent si les familles ne pourraient pas être informées du comportement de leurs enfants sur les temps périscolaires (cantine, TAP). Ainsi, elles pourraient intervenir auprès de leurs enfants et « redresser la barre » avant de recevoir un courrier d'avertissement.

Le blog de l'école <http://ecolegrandris.blogs.laclassed.com/> est à nouveau en service.